

SANTÉ • RETRAITE • PRÉVENTION ACTION SOCIALE • **RECOUVREMENT**



COMPRENDRE LES RELANCES

En France, nous cotisons pour financer le modèle social. Cette solidarité nationale est notre garantie d'être tous protégés.

Verser ces cotisations et ces contributions sociales, c'est contribuer à la protection sociale de tous et garantir le modèle social français : accès aux soins , indemnités journalières, retraite...



Votre collectivité rencontre des difficultés liées aux déclarations ou paiements de vos cotisations ?

Certains évènements peuvent intervenir dans la vie de votre collectivité et vous empêcher de respecter ponctuellement l'obligation de déclaration et de règlement de vos cotisations à la date d'exigibilité. Des solutions peuvent vous être proposées par la Cavimac, comme l'échelonnement des paiements sous certaines conditions.

> Pour soutenir les collectivités en difficulté, la Cavimac propose un accompagnement pas-à-pas, pour les aider à faire face aux aléas de la vie cultuelle.



Si vous rencontrez des difficultés ou oubliez de faire vos déclarations, la Cavimac vous permet :

- de contacter, à tout moment, vos gestionnaires pour régulariser votre situation
- d'accéder à un accompagnement afin de prévenir les difficultés de paiement des cotisations.

Vous avez reçu une relance ou une mise en demeure : comment régulariser la situation

Pourquoi avez-vous reçu une relance?

- vous n'avez pas effectué votre déclaration
- vous avez transmis votre déclaration après la date d'exigibilité mais payé vos cotisations
- vous avez un retard de paiement de vos cotisations

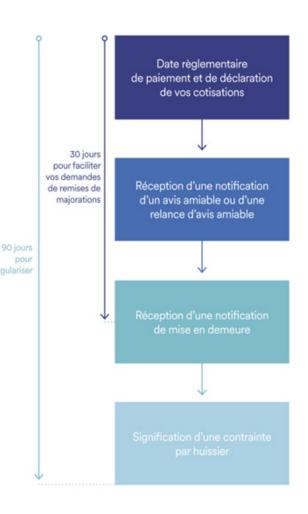
Si vous oubliez de transmettre vos déclarations,

vous recevez une notification taxation d'office vous informant de la mise en place de pénalités de retard.

Vous pouvez faire la demande de remise de ces pénalités directement depuis votre espace en ligne après avoir transmis votre déclaration accompagnée du paiement.

En cas de non-paiement de cotisations à la date d'exigibilité, des majorations de retard seront appliquées.

Vous pouvez faire une demande de remise de ces majorations. Cette demande sera étudiée dès que le montant des cotisations (hors majorations) sera réglé.



Avis amiable



Relance avis amiable



Mise en demeure



La Cavimac vous accompagne en cas de difficultés

VOUS RENCONTREZ UN RETARD DE PAIEMENT DE VOS COTISATIONS

Un retard de paiement peut être dû à un problème de trésorerie ou à un simple oubli de votre part.

Si vous n'avez pas la trésorerie nécessaire pour payer vos cotisations vous pouvez, à tout moment, demander à la Cavimac un échéancier pour étaler le paiement de vos cotisations.

Une démarche simple à effectuer directement depuis votre espace en ligne, ou en contactant vos gestionnaires.



Pour que votre demande de délai soit étudiée, elle doit respecter certaines conditions :

- Vous avez effectué et transmis votre déclaration à la Cavimac, même si vous n'êtes pas en mesure de régler le montant dû,
- Pour un membre, futur retraité, la dernière échéance du délai doit être antérieure à la date de départ en retraite.

Dans la majorité des cas, les délais demandés ne peuvent pas dépasser 12 mois.





Pour mémoire, les dates de télédéclaration et validation du paiement des cotisations sont fixes :

Chaque mois du 1er au 10, pour le mois échu.

Exemple:

Entre le 1er et le 10 février, je valide la déclaration du mois de janvier.

ACCÉDER À SON ESPACE EN LIGNE

Connectez-vous sur votre espace en ligne www.cavimac.fr en renseignant les champs « Identifiant » (N°de collectivité) et « Mot de passe »

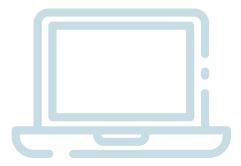
Se connecter à son espace personnel



Si vous avez oublié votre mot de passe

cliquez sur Mot de passe oublié pour générer un nouveau mot de passe, conforme à notre nouvelle politique de sécurité.

Les instructions de réinitialisation du mot de passe seront envoyées à votre adresse de courriel enregistrée.



Si vous n'avez pas encore créé votre espace en ligne, rendez-vous sur la page d'accueil de la Cavimac, puis en haut à droite sur :

Espace personnel

Suivre le lien de création de l'espace et renseignez les champs du formulaire « Créer son espace personnel collectivité ».

Pour des raisons de sécurité, un mot de passe vous sera envoyé par voie postale à l'adresse de correspondance.

Créer son espace personnel collectivité

Numéro d'adhérent*

Dénomina	ation de la collectivité*
Nom*	
Prénom*	
E-mail*	
	voir lu et accepté les <u>conditions générales</u> ₁₀ ainsi que la <u>politique de confidentialité</u>
	Créer l'espace personnel
Vous	avez déjà un compte ? Connectez-vous !

LA CAVIMAC VOUS ACCOMPAGNE EN CAS DE DIFFICULTÉS

FORMULEZ VOTRE DEMANDE EN PRÉCISANT :

- le montant faisant l'objet de la demande de délai de paiement;
- le nombre d'échéances sur lesquelles vous souhaitez étaler votre paiement;
- les motifs qui vous conduisent à faire cette demande.

Afin de procéder à une analyse complète de votre dossier, il est important d'apporter toutes les précisions nécessaires.

Par exemple, l'origine de vos difficultés et les actions prises pour rétablir votre situation.

Votre demande de délai de paiement est reçue directement par votre service recouvrement.

Une fois la demande traitée et validée par l'un de vos gestionnaires, vous recevrez votre notification d'accord de délai.

Votre demande de délai de paiement est reçue directement par votre service recouvrement.

Une fois la demande traitée et validée par l'un de vos gestionnaires, vous recevrez votre notification d'accord de délai.



Début
N° de collectivité*
Adresse*
Demande un délai de paiement au titre de :
Préciser la (les) période(s) concernée(s) : *
Préciser le montant des sommes dues *
Pour le(s) motif(s) suivant(s): Joindre les éventuelles pièces justificatives.*
difficultés de trésorerie
situation personnelle difficile (maladie, accident, situation familiale)
autres
le souhaite que les prélèvements soient effectués chaque mois, le *
☑ 10
20
Sous réserve du strict respect de l'échéancier mis en place, je sollicite la r
Je soussigné(e) Mr/Mme* XXX
responsable de la collectivité n°* XXXXXXXXXX
 Autorise la Cavimac à prélever mes cotisations et contributions sociales dans le
Récapitulatif

Vos contacts cotisations à la Cavimac

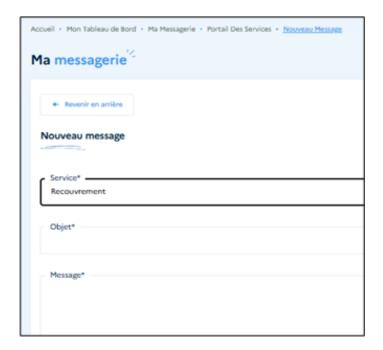
Vos gestionnaires sont à votre disposition pour vous accompagner, répondre à vos questions et trouver avec vous des solutions adaptées à vos besoins.

Contactez vos gestionnaires:



📈 Par mail

Depuis votre Messagerie sur votre espace personnel : Service « Recouvrement »



• Si vous ne disposez pas d'un compte en ligne à recouvrement@cavimac.fr



Par téléphone

Depuis votre Messagerie sur votre espace personnel : Service « Recouvrement »